

<b>NOTICE COUT DES SERVICES</b>
---------------------------------

Cette notice fait partie intégrante du mandat de courtage conclu entre vous, le souscripteur du contrat d'assurance, et nous, votre courtier, LSA Courtage.

Chaque acte administratif sur un contrat a un coût. Pour ne pas vous pénaliser si vous n'utilisez pas ces services, nous les facturons uniquement à l'utilisation.

Les tarifs sont en vigueur au **01/11/2017**. Ils restent valables sauf communication spécifique ultérieure.

Les catégories de services donnant lieu à facturation spécifique sont les suivantes :

<b>Constitution et analyse du dossier à la souscription</b>
---

Frais de dossier	Selon devis ou proposition
------------------	----------------------------

<b>Gestion du règlement des cotisations et des incidents de paiement.</b>
---

**Frais relatifs au règlement de la cotisation**

Gestion du quittancement	Frais offerts la première année sauf en cas de mise en demeure de paiement. Après la première année : selon avis d'échéance, 5,98% des primes hors-taxes avec un minimum de 14,90€.
Mise en place des prélèvements automatiques	Selon devis ou proposition
Changement de date de prélèvement	Offerts
Changement de domiciliation bancaire	Offerts

**Frais relatifs à une réédition de règlement**

Réémission d'un chèque	14,90 €
Mise en place d'un virement après émission d'un chèque	14,90 €

**Frais relatifs à des incidents de paiement**

Procédure de mise en demeure de paiement	29,90 €
Traitement d'un chèque impayé	23,90 €